

Narbonne, le

AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE NARBONNE SUITE A UNE CANDIDATURE SPONTANEE

La Ville de Narbonne a reçu une candidature spontanée pour l'occupation d'un espace dédié à une activité de petite restauration/snacking, sur le port de plaisance de Narbonne-Plage, conformément au plan d'implantation joint en annexe.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet de l'occupation : La Ville de Narbonne propose de mettre à disposition un emplacement situé à l'intérieur du domaine portuaire communal (plan ci-joint) pour une activité de petite restauration/snacking.
Surface : 66 m²

Durée de l'occupation : L'autorisation d'occupation du domaine public communal est délivrée pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Redevance : L'autorisation d'occuper une partie du domaine public sera consentie moyennant le versement par le titulaire d'un droit forfaitaire annuel s'élevant à 15€/m² + 1,5% du chiffre d'affaire en €H.T. **Le candidat est libre de fixer la part variable en tenant compte du plancher minimal de 1,5% du CA en € H.T.**

Le dossier de candidature devra comporter :

- Le dossier de présentation de l'activité proposée notamment :

- Plan d'implantation et visuels de l'installation
- Détail de l'activité commerciale proposée : Activité, tarifs détaillés, horaires d'exploitation.
- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
- L'expérience professionnelle

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Valeur Technique. Qualité du projet : présentation générale, intégration dans le site: 50%
- Montant de la redevance proposée : 50%

La présente publicité préalable est faite sur le site internet de la Ville de Narbonne (<http://www.narbonne.fr>) et restera en ligne jusqu'au 6 juin 2025.

Les renseignements complémentaires sont à demander à la Ville de Narbonne auprès de :

Mairie Annexe de Narbonne-Plage
Cité administrative
4 avenue du Théâtre
11100 Narbonne-Plage
Tél. 04 68 49 82 03

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le 6 juin 2025 sous pli à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Toute offre reçue hors délai ou incomplète ou portant sur une activité autre que celle définie ci-dessus sera rejetée.

En l'absence de toute autre proposition concurrente à l'issue du délai imparti, un titre habilitant le pétitionnaire à occuper le domaine public concerné pourra lui être délivré.